

(1)

( N° 33 )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1900.

---

Projet de loi accordant amnistie en faveur des réfractaires, des retardataires  
et des déserteurs (1).

---

### AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DE PONTIÈRE.

ART. 6.

Les soussignés proposent la suppression  
des mots « *mariés ou veufs avec enfant* »  
au § 3 de cet article.

ART. 6.

De ondergeteekenden stellen voor, in § 3  
van dit artikel deze woorden te doen ver-  
vallen : *die gehuwd zijn of weduenaar met  
kind.*

CH. DE PONTIÈRE,  
A. BORDOUX.

---

(1) .Projet de loi, n° 3.  
Rapport, n° 41.